



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES HAUTES-ALPES

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 37

Date de publication : le 25 avril 2016

RAA Spécial Avril 2016



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES HAUTES-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Spécial n° 37 – 25 avril 2016

Sommaire

Direction des libertés publiques et des collectivités locales

- RAA n° 2016-116-3 : Extrait de décision 16-01 – Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 18 avril 2016 – SAS SUDALP II (SCI KERALP II). Article R752-19 2° du code de commerce.



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
DLPCL

Gap, le 18 avril 2016

Affaire suivie par : alain leautaud
Téléphone : 04.92.40.49.22
Télécopie : 04.92.40.48.79
Courriel : alain.leautaud@hautes-alpes.gouv.fr

EXTRAIT DE DÉCISION 16-01

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

du 18 avril 2016

SAS SUDALP II (SCI KERALP II)

Article R752-19 2° du code de commerce

Réunie le 18 avril 2016, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Hautes-Alpes a émis un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale demandée par la SAS SUDALP II, exploitant, sur la demande de permis de construire n° PC005 061 15 P0142 présentée par la SCI KERALP II, promoteur et propriétaire enregistrée sous le n° 16-01 en vue des aménagements commerciaux suivants au lieu-dit les FAUVINS, 05000 GAP

Extension d'un ensemble commercial par extension/ fusion de surfaces de ventes de deux établissements comprenant

- restructuration de la surface de vente existante (4 761 m²) et extension de l'hypermarché E. LECLERC (+ 1 690 m²) et extension de la surface de vente existante (874 m²) de l'espace culturel et multi média E. LECLERC (+ 173 m²) et fusion des surfaces de ventes pour une surface de vente totale projetée de 7 498 m².

**Le Préfet, pour le Préfet, par
délégation, Le Secrétaire Général,
Président de la Commission,**

Yves HOCDÉ

